

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

### Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 00545 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : MASROUR Abderrazak

Date de naissance : 28/01/1945

Adresse : 32, B<sup>d</sup> Kennedy Casablanca

Tél. 0661292969 Total des frais engagés : 1100 Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 4/10/20

Nom et prénom du malade : Mehdioui Saloua Age :

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : HTA Maladie coronarique

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casa Le : 11 oct. 2022

Signature de l'adhérent(e) : 04/10/22



## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Remboursement des Actes
4/10/2022	FS	ECU	300 DH	<i>Professeur Maâlik HOUARINE Carte 0226849</i>

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE RESIDENCE ANNAIM Sihame GUERRAOUI Docteur en Pharmacie Résidente Annaïm - Oulfa Tel: 05 22 89 43 09 - Casablanca	4/10/22	1518,60 DH

*INPE : 092050293*

### ANALYSES - RADIOPHGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

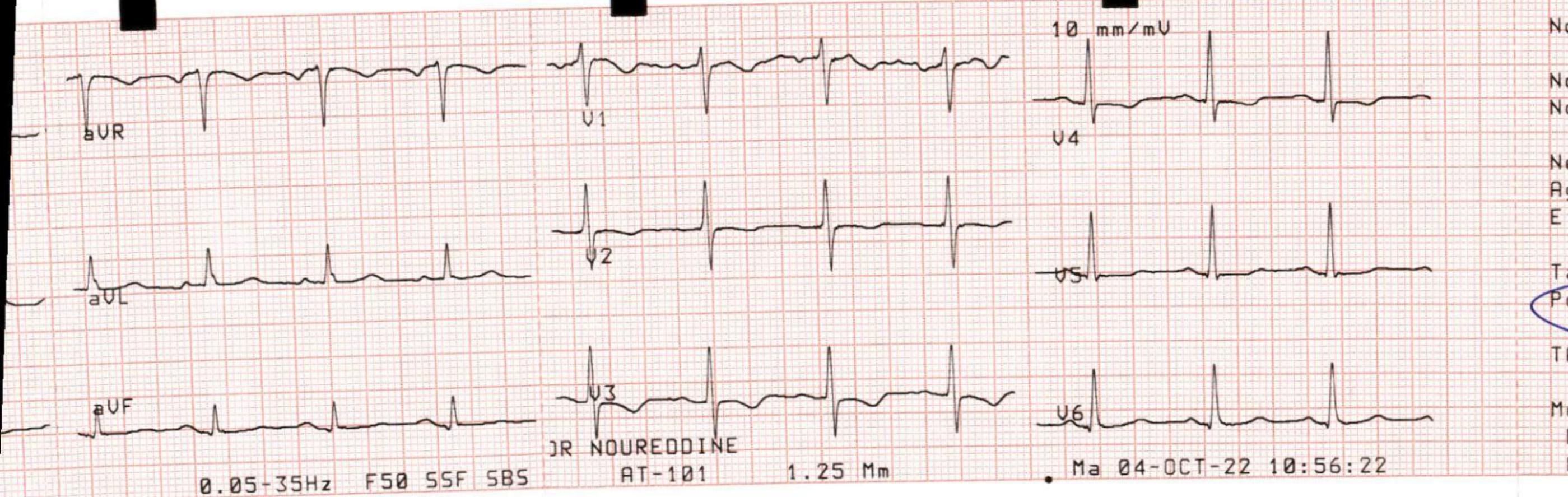
## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	CCOEFFICIENT DES TRAVAUX  MONTANTS DES SOINS  DEBUT D'EXECUTION  FIN D'EXECUTION  CCOEFFICIENT DES TRAVAUX  MONTANTS DES SOINS  DATE DU DEVIS  DATE DE L'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU CCOEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 21433552 00000000 00000000 D —————— G 00000000 00000000 35533411 11433553 B			
	(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION				



Nom pat. :

No pat. :

No réf. :

Né:

Age:

Ethnie:

Taille:

Poids:

TA:

Méd:

DR NOUREDDINE

AT-101

Mekkaoui Saïd

épouse

Massoud

FC: 86/min

Intervalles:

RR 695 ms

P 114 ms

PQ 166 ms

QRS 78 ms

QT 374 ms

QTc 451 ms

Axes:

P 31 °

S (V1) -0.72 mV

QRS 23 °

R (V5) 1.08 mV

T 27 °

Sokol. 1.80 mV

1.25 Mm

Ma

04-OCT-22 10:56:33

•

**Dr. Malika NOUREDDINE**

**Professeur de Cardiologie**

Spécialiste des maladies du Coeur et des Vaisseaux  
Ancien Médecin Résident des Hôpitaux de Paris



**الدكتورة مليكة نور الدين**

أستاذة في أمراض القلب  
أخصائية في أمراض القلب والشرايين  
طبيبة سابقة بمستشفيات باريس

Casablanca Le : 4 / 10 / 2022

Mme Mekouar Saida réf : NPE 091026849 Professeur Malika NOUREDDINE

Mekouar

104/60+3 ① sechef 400 500 500 500  
89/60+3 ② Ambar 187/60+3 ③ Creske 27,70+3 ④ Cardiopathie

TCP 1

99,00+3

PHARMACIE RÉSIDENCE ANNAJM  
Siham GUERRAOUI  
Docteur en Pharmacie  
4, Résidence Annajm - Oulfa  
Tél: 05 22 89 43 09 - Casablanca

71: زنقة أبو العلامة هر إقامة بساعيل الطيب الأول رقم 10 (قرب كلية طب الأسنان فوق ماما بizza) هي المستشفيات - الدار البيضاء

71, Rue Abou Alaa Zahr Angle Rue Tabit Bnou Koura Résidence Smail 1er Etage N° 10 (Prés de la

Faculté de médecine dentaire au dessus mama pizza) Quartier des hôpitaux - Casablanca

Tél. : 05.22.86.57.52 - Urgence : 06.64.86.46.44 - E-mail : drnoureddinemalika@yahoo.fr

104,60

104,60

104,60

UT.AV : 02 2025

P.P.V.

LOT N° : F Y 8691

89 20  
89,20

UT.AV : 02 2025

P.P.V.

LOT N° : F Y 8691

89 20  
89,20

UT.AV : 02 2025

P.P.V.

LOT N° : F Y 8691

89 20  
89,20

Maphar  
Bd Alkimia N° 6, Ql,  
Sidi Bernoussi, Casablanca  
Crestor 10mg cp pell b30  
P.P.V : 185,70 DH



6 118001 183111

Maphar  
Bd Alkimia N° 6, Ql,  
Sidi Bernoussi, Casablanca  
Crestor 10mg cp pell b30  
P.P.V : 185,70 DH



6 118001 183111

Maphar  
Bd Alkimia N° 6, Ql,  
Sidi Bernoussi, Casablanca  
Crestor 10mg cp pell b30  
P.P.V : 185,70 DH



6 118001 183111

Cardioaspirine 100 mg/30cps  
Acide acétysalicylique  
P.P.V. : 27,70 DH  
Bayer S.A.



6 118001 090280

Cardioaspirine 100 mg/30cps  
Acide acétysalicylique  
P.P.V. : 27,70 DH  
Bayer S.A.



6 118001 090280

Cardioaspirine 100 mg/30cps  
Acide acétysalicylique  
P.P.V. : 27,70 DH  
Bayer S.A.



6 118001 090280

LOT 210834  
EXP 01/2024  
PPV 99.00DH

LOT 210833  
EXP 01/2024  
PPV 99.00DH

LOT 210834  
EXP 01/2024  
PPV 99.00DH